



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de ST LUBIN DES JONCHERETS

BREZOLLES, le 07 JANVIER 2019.

ARRETE MUNICIPAL N° 2019 – 022

VOIRIE REGLEMENTÉE
6 RUE DE PARIS
A L'OCCASION D'UN EMMÉNAGEMENT LE :
12 JANVIER 2019

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre A – 8^{ème} partie, signalisation des routes, approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974),

VU la demande, effectuée par M. BEZEAU Thierry domicilié 6 rue Paris à BREZOLLES en date du 07 Janvier 2019, qui sollicite l'autorisation d'utiliser le domaine public afin d'effectuer un emménagement,

VU l'avis favorable du Conseil Départemental en date du **07 Janvier 2019** et selon leurs prescriptions : **mettre une signalisation d'approche et de position conforme aux règles en vigueur pour la sécurité des piétons et des usagers de la route.**

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'emménagement au **6 RUE DE PARIS le 12 JANVIER 2019**, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETE :

Article 1° : Le **12 JANVIER 2019**, le stationnement sera réglementé comme suit devant le **6 RUE DE PARIS** :

- **Stationnement** : (au droit du n°6 rue de Paris) réservé uniquement aux véhicules pour l'emménagement.

1 rue notre Dame - 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

Monsieur Thierry BEZEAU est autorisé à utiliser le domaine public.

Article 2° : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Mairie et le pétitionnaire, selon les prescriptions du Conseil Départemental.

Article 3° : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois.

Article 4° : La Secrétaire de Mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Général d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.

Le Maire,

Loïc BARBIER.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• DATE DE TRANSMISSION :• Article 4 :• Site de Brezolles :• Presse :• Vitrites :• Panneaux ateliers : |
|---|